



D.2014.07.09.7.16

1/3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 09 Juillet 2014

INVESTISSEMENTS

7 – INVESTISSEMENTS TRAMWAY

PROJET TRAM ENVOL

**7.16 – Marché P 2014 12048 M : Marché arrosage : Approbation du marché à conclure
avec le groupement d'entreprises NEPTUNE/SIREV/IDVERDE**

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, DEL BORRELLO, GRASS, LATTES, MME MARTI,
MM MOUDENC, RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CARNEIRO, CHOLLET, KELLER, LAGLEIZE.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etait absent excusé :

M. AREVALO.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. BACOU.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait absente excusée :

MME. ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2010.03.29.8.1 du 29 mars 2010, a approuvé le programme de l'opération ligne Envol pour la desserte de l'aéroport.
- Par délibération D.2011.05.30.4.1 du 30 mai 2011, a approuvé l'Avant-Projet et arrêté l'enveloppe financière prévisionnelle à 55 millions d'euros HT, incluant le matériel roulant et y compris 2 M€ HT de provisions pour aléas (valeur janvier 2009).
- Par délibération D.2013.04.04.8.14 du 4 avril 2013, a approuvé le rapport d'état d'avancement de l'opération ligne Envol, faisant état des modifications de programme et aléas intervenus depuis l'approbation de l'avant-projet, et a arrêté l'enveloppe financière prévisionnelle à 69 millions d'euros HT (valeur janvier 2009).

1° - Objet du marché

Le présent marché P 2014 12048 M a pour objet la fourniture et mise en œuvre du système d'arrosage de la plateforme tramway et des espaces verts y compris l'entretien sur une période de deux années de l'arrosage des espaces verts hors plateforme.

La durée du marché est portée à 20 mois.

Les prestations du marché comprennent la réalisation de :

- un réseau d'arrosage intégré à la plateforme tramway,
- un réseau d'arrosage intégré aux espaces verts,
- 2 chambres d'arrosage,
- l'entretien pendant 2 ans du réseau d'arrosage des espaces verts hors plateforme.

La procédure retenue pour le présent marché est la procédure adaptée en application de l'article 146 du code des marchés publics.

La consultation a été lancée par avis d'appel public à la concurrence télétransmis le 02 juin 2014 aux publications du BOAMP et sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 23 juin 2014 avant 12h00.

8 dossiers ont été retirés via la plateforme tisséo.fr

2 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

Les offres reçues ont été ouvertes le **09/07/14**.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTc a, dans sa séance du **09/07/14**, attribué le marché au **groupement d'entreprises NEPTUNE/SIREV/IDVERDE** dont le montant du détail estimatif proposé s'élève à **986 617,77 € H.T.**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché P 2014 12048 M avec **le groupement d'entreprises NEPTUNE/SIREV/IDVERDE.**

*

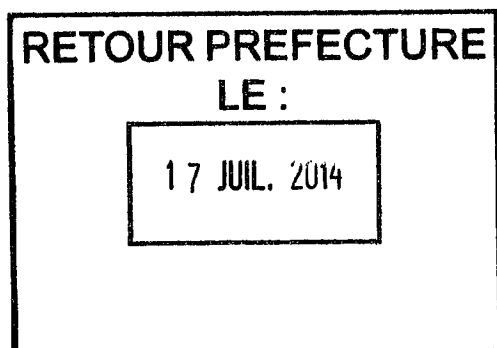
Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec **le groupement d'entreprises NEPTUNE/SIREV/IDVERDE**, le marché n° P 2014 12048 M concernant la fourniture et mise en œuvre du système d'arrosage de la plateforme tramway et des espaces verts y compris l'entretien sur une période de deux années de l'arrosage des espaces verts hors plateforme **pour un montant de 986 617,77 € H.T.**

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Michel Lattes", with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES